



CHATEL : Le 25 février, une soixantaine de Develçois s'est retrouvée à 6 h sur le parking de la salle des fêtes pour passer une journée à Chatel avec le comité des fêtes. Parmi eux, des skieurs avertis, des skieurs débutants, mais aussi tout simplement une quinzaine de personnes décidées à passer une journée à la neige avec leurs enfants. Le midi, déjeuner au restaurant d'altitude de Chatel.

En fin d'après-midi, vers 17h30, tout le monde s'est retrouvé pour partager le verre offert par le comité des fêtes avant de repartir en direction de Devecey, fatigué, mais heureux de cette magnifique journée de neige sous un soleil éclatant !!!

SALON MONDIAL DE L'AUTOMOBILE : 2 semaines plus tard, nouveau rdv, mais cette fois, direction Genève. En effet c'est une visite du 87ème salon mondial de l'automobile de Genève qui était au programme. Parmi les 70 000 visiteurs du jour, amateurs de belles voitures, une cinquantaine de Develçois a arpenté les allées du salon afin de découvrir les plus belles et plus étonnantes voitures du monde.

LOTO : Le dimanche 19 mars après-midi, le comité des fêtes de Devecey organisait son grand loto annuel. Près de 400 joueurs s'étaient donnés rdv pour tenter leur chance parmi les 17 parties à 100€, la partie à 1000€, ou la partie spéciale, dotée d'un panier garni d'une valeur de 350€ offert par les commerçants de Devecey (gagné par une personne de Bonnay)

Retrouvez toutes les photos de ces manifestations sur le site du comité des fêtes <http://comitefetesdevecey.monsite-orange.fr/>
Vous pouvez également nous retrouver sur notre page Facebook où toutes nos manifestations sont annoncées en avant-première (comité des fêtes de Devecey). Tel : 06 84 55 00 59

AGENDA

AVRIL 2017

22 Les Boursicoteurs
Bourse aux vêtements
Salle Deveçoise

28 Amicale des Donneurs de sang
Don du sang
Salle Deveçoise

MAI 2017

01 Football Club Chatillon Devecey
Loto
Salle Deveçoise

08 Commémoration 8 mai
Mairie - 10h30

14 Rotary Club
Loto
Salle Deveçoise

17 Football Club Chatillon Devecey
Journée porte ouverte
Stade

25 Football Club Chatillon Devecey
Vide grenier
Salle Deveçoise

JUIN 2017

10 Familles Rurales
Théâtre d'improvisation
Salle Deveçoise

17 Football Club Chatillon Devecey
Hommage Daniel
Stade

23 Amicale des Parents d'Élèves
Kermesse des écoles
La Halle

24 Fête de la musique
La Halle

→ Basket Club Devecey
Basket en famille
Salle Deveçoise

→ Bus FFF
Parking Super U

JUILLET 2017

01 Amicale des Donneurs de sang
Don du sang
Salle Deveçoise



ADHÉREZ AU SOUVENIR FRANÇAIS

Afin de lui permettre d'accomplir sa mission, Le Souvenir Français a besoin de votre soutien.

POURQUOI ADHÉRER ?

En adhérant à l'Association vous vous engagez afin :

- que l'histoire de la France au combat soit partagée par les Français ;
- que les lieux de la mémoire combattante soient partout sauvegardés ;
- que les principaux événements de votre histoire combattante soient régulièrement commémorés ;
- que la connaissance de l'histoire combattante soit transmise aux jeunes générations.

Tout proche de chez vous il y a un comité du Souvenir Français. Contactez son Président.

Contact **DEVECEY** : M.CONTI - 9 rue des Vignes

La Mairie est à votre service au 03 81 56 83 63
www.devecey.fr • mairiedevecey@wanadoo.fr



L'édito

Chères Develçoises, chers Develçois,

Nous vivons une époque passionnante mais inquiétante. D'un côté, nous avons de formidables progrès pour notre quotidien, des moyens technologiques qui facilitent la vie et de l'autre, un monde soumis aux tensions, à la violence, aux déplacements des populations dont les pays sont en guerre, au dérèglement climatique ...

A Devecey, à notre manière, nous apportons une réponse : le vivre ensemble républicain autour de nos valeurs, de la laïcité et du service public. Notre objectif reste de nous appuyer sur les notions d'entraide, de partage et de solidarité.

Nous pouvons être fiers de notre village qui se modernise tout en conservant son caractère rural. Grâce à l'engagement de tous – élus, associations, professionnels, habitants – nous réussissons à concilier modernité et tradition, à conserver un village à taille modérée mais avec un niveau de service d'une ville bien plus importante.

Rassemblons-nous autour des valeurs essentielles, le respect, la fraternité, l'humanisme, l'égalité des chances. Ne cédon pas au défaitisme et agissons de manière positive.

Soyons conscients d'avoir la chance de vivre en démocratie !

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1er tour : dimanche 23 avril
2ème tour : dimanche 7 mai 2017

Elections législatives :
Les dimanches 11 et 18 juin 2017

Chaque électeur inscrit sur la liste électorale de la commune sera destinataire d'une carte électorale au plus tard le jeudi 20 avril 2017. Pour voter, cette carte n'est pas obligatoire. Le droit de vote est accordé à tout électeur inscrit et justifiant de son identité (pièce d'identité).

VOTE PAR PROCURATION

Un certain nombre d'entre vous vont voter par procuration (vacances, obligations professionnelles, problème de santé, etc).

Vous pouvez pré-remplir votre procuration sur service-public.fr ou auprès d'un commissariat, d'une gendarmerie ou du tribunal d'instance du lieu de résidence ou de travail.

La personne qui donne procuration doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que la personne qui reçoit la procuration. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

LA CRÈCHE DE DEVECEY, UN SERVICE EN SUSPENS

Jusqu'au 31 décembre 2016, la gestion de la crèche de Devecey était de la compétence de la Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière. Avec la dissolution de la Communauté de Communes et l'intégration de Devecey au Grand Besançon se pose aujourd'hui la problématique de la prise en charge de ce service et son devenir.

LA PETITE ENFANCE, UNE COMPÉTENCE QUI REVIENT AUX COMMUNES

Toutes les compétences qui étaient du ressort de notre Communauté de Communes sont maintenant prises en charge par le Grand Besançon à l'exception de la « petite enfance » et de des école (maternelle et primaire).

C'est pourquoi, depuis octobre 2016, la commune de Devecey agit pour définir les bases d'une gouvernance de la crèche qui soit mutualisée avec plusieurs communes.

A l'approche de la dissolution de la Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière en novembre 2016, il avait été décidé à l'unanimité de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt lié au bâtiment de la crèche et de laisser les 9 communes du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du val de la Dame Blanche décider de l'avenir de ce service tant pour la crèche de Devecey que celle de Vieilley.

LA PETITE ENFANCE, UN SERVICE DE TERRITOIRE

Le service d'accueil des jeunes enfants participe à la qualité de vie de notre territoire et il serait incompréhensible que celui-ci disparaisse.

Aussi, il faut savoir que la crèche a été réalisée grâce aux contributions financières conséquentes de la CAF et que cette subvention serait à rembourser en cas d'arrêt du service.

Par conséquent, l'équipe municipale défend un projet de gestion mutualisée sous forme de syndicat réunissant les 9 communes* concernées. Un principe de financement équitable basé sur l'origine géographique des familles a été élaboré. Ce syndicat concernerait la crèche de Devecey mais aussi celle de Vieilley.

*Devecey, Bonnay, Geneuille, Cussey sur l'Ognon, Chevroz, Vieilley, Palise, Merey-Vieilley, Venise

UNE CHARGE DÉJÀ INTÉGRÉE PAR LES COMMUNES

Chaque commune s'est à juste titre préoccupée des incidences financières d'un tel service. Sous l'autorité de la Communauté de Communes, chaque village participait déjà indirectement à son financement. Perçu à tort comme une charge nouvelle pour les communes, il est important de préciser que l'attribution de compensation qui est versée par le Grand Besançon aux communes du secteur nord prend en compte le financement de ce service. Donc financièrement, l'incidence est neutre mais chaque commune aura la liberté d'attribuer ce budget, au fonctionnement de la crèche ou de l'affecter à d'autres projets.

LA POSTURE DE DEVECEY

L'équipe municipale de Devecey s'inscrit dans une logique de pérennisation du service, dans le respect des engagements pris par la Communauté de Communes, dans un esprit de solidarité de territoire. Remettre en question ce principe, eu égard aux investissements consentis par nos communes nous apparaît comme irresponsable.

OÙ EN SOMMES NOUS ?

Un projet de convention sous forme de syndicat a été élaboré ainsi qu'un principe de financement. Ce projet est le fruit de nombreuses réunions des maires des 9 communes. Aujourd'hui, pour être opérationnelle, cette convention de syndicat doit être entérinée par les conseils municipaux des 9 communes. Le conseil municipal de Devecey a unanimement validé ce principe par une délibération du 18 mars 2017.

Cependant, 4 communes à ce jour, ont rejeté ce principe de fonctionnement et prennent non seulement la responsabilité de mettre en péril la crèche mais aussi de nous exposer à des remboursements d'aides d'un montant plus important que leur financement annuel. Nos voisins de Vieilley sont aussi dans l'expectative. Face à cette impasse, nous imaginons d'ores et déjà un autre scénario de gouvernance qui sera présenté prochainement aux 9 communes avec pour objectif un montage définitif pour la fin du mois d'avril. Nous vous le présenterons avec détail dans le prochain flash info.

INFORMATIONS MAIRIE

CIRCULATION DES PIÉTONS

Les trottoirs sont des espaces réservés aux piétons :

- ▶ Les enfants et adultes
- ▶ Les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme
- ▶ Les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur
- ▶ Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante
- ▶ Les cyclistes de moins de 8 ans, circulant à l'allure du pas et sans occasionner de gêne. Il est donc indispensable de veiller à leur libre circulation et à ne pas les encombrer d'objets ou de véhicules en stationnement, ceci afin d'éviter aux piétons d'emprunter les voies routières.

L'arrêté n° 5 du 13/02/2015 « sécurité de la circulation routière et piétonnière » concerne la taille et l'entretien des haies et plantations aux abords des voies communales, trottoirs y compris, qui doivent rester praticables en toute sécurité (gêne, visibilité...).

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ : NOUVEAU MODE DE RECUEIL DES DONNÉES

A compter du 1^{er} mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) évoluent.

A partir de cette date, les usagers pourront effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence. Pour la commune de Devecey, la demande de carte d'identité peut être faite à la Mairie d'Ecole Valentin.

Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

La demande de CNI sera transmise vers un centre régional de production via une application sécurisée. Cette application, déjà utilisée pour les passeports, permettra donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et fabrication.

INSCRIPTION ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Les inscriptions auront lieu à la Mairie du 2 mai au 24 mai 2017. Un formulaire est téléchargeable sur le site internet de la Mairie :

- devecey.fr
- onglets : - VIE MUNICIPALE
 - Jeunesse/enfance
 - Ecoles

Merci de déposer votre dossier en mairie aux horaires d'ouverture. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

LE PERMIS DE CONDUIRE BIENTÔT FINANCÉ PAR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Pour la prochaine année universitaire, le permis de conduire sera financé par le compte personnel de formation.

Les salariés et les demandeurs d'emploi pourront prochainement passer leur permis de conduire grâce à leur compte personnel de formation.

Passer son permis de conduire coûte 1 500 € en moyenne, ce qui peut représenter une somme conséquente, notamment pour les jeunes sans qualification. Pour beaucoup d'entre eux, cet examen constitue pourtant un passeport indispensable pour la mobilité, sachant que le fait de ne pas avoir son permis peut être un frein à l'embauche.

Afin de faciliter l'accès à l'emploi, et notamment des plus jeunes, la loi « égalité et citoyenneté » permet aux personnes salariées ou chômage d'utiliser les heures de leur Compte personnel de formation (CPF) pour financer la préparation des épreuves du code de la route et de la conduite du permis B.

Cette mesure sera effective courant 2017, dès que le décret d'application sera publié.

NAISSANCE

- Senna BAUDOT né le 09 janvier 2017
- Louna COTTET-EMARD née le 17 janvier 2017
- Charly LACROIX né le 17 mars 2017

DÉCÈS

- Liliane MOUREY le 27 décembre 2016
- Jean PERRIN le 16 janvier 2017